



Conditions générales Ecole de tennis Balle de set

1) Période :

- Pour le tennis enfant (cours de coordination, développement et mini-tennis) et le tennis jeunesse, l'année sportive correspond à l'année scolaire répartie en 2 sessions. De mi-août à fin décembre et de début janvier à début juillet.
- Pour le tennis performance (pré-compétition, compétition, sport-études et élite) l'année sportive correspond à l'année scolaire entière d'août à juillet.
- Les jours et les heures de cours sont définis par l'école de tennis.
- Pas de cours les jours fériés obligatoires, les ponts et lors des vacances scolaires neuchâteloises.

2) Admission :

- Pour les cours de tennis enfant, les cours sont ouverts à tous les enfants âgés de 4 à 10 ans.
- Pour les cours de tennis jeunesse, les cours sont ouverts à tous les enfants âgés de 10 à 18 ans.
- Pour le tennis performance les cours s'adressent de préférence aux jeunes de 10 ans à 25 ans.
- L'admission est basée sur une évaluation du potentiel et du talent du joueur en fonction de son âge.
- Le niveau est évalué et le classement intervient dans une moindre mesure.
- La motivation du joueur intervient dans une large mesure.

3) Inscription :

- Remplir le formulaire d'inscription correspondant au secteur et nous le transmettre par courrier, courriel ou en main propre.
- Nous vous confirmerons votre inscription ou non dans les plus brefs délais.
- Si l'effectif le permet, il est possible d'intégrer une session en cours.
- Pour le tennis enfant et jeunesse, après inscription, si un enfant se désiste dans les 30 jours avant le début de la session, l'école de tennis se réserve le droit de facturer 50% des frais de cours.
- Pour le tennis performance, après inscription, si un enfant se désiste 30 jours avant le début de la session, l'école de tennis se réserve le droit de facturer l'équivalent des frais de cours de 3 mois consécutifs.

4) Description :

- Tennis enfant, coordination :
 - Le cours coordination est un apprentissage sous forme de jeux et d'exercices permettant à l'enfant de développer ses facteurs de coordination et sa motricité.
 - Dans ce cours, les enfants acquièrent des aptitudes d'orientation et de perception de leur corps dans l'espace et développent leurs capacités de réaction et d'équilibre. La différenciation de l'utilisation des parties du corps est également abordée ainsi que le rythme.
 - Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.
- Tennis enfant, développement :
 - Le cours développement est un apprentissage sous forme de postes, de jeux, d'exercices et de concours permettant à l'enfant de continuer à développer ses facteurs de coordination et sa motricité tout en abordant le jeu du tennis de manière plus concrète.
 - Grâce à diverses activités et exercices ludiques, les enfants découvrent, ressentent et comprennent les différentes manières d'utiliser la balle et la raquette.
 - Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.
- Tennis enfant, mini-tennis :
 - Le cours mini-tennis est un apprentissage sous forme de jeux, d'exercices et de concours permettant à l'enfant de continuer à développer ses facteurs de coordination et sa motricité tout en progressant dans les bases du tennis.
 - Grâce à diverses activités et exercices ludiques, les enfants continuent de progresser dans leurs manières de maîtriser balles et raquette.
 - Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.

Signature :

Signature représentant légal :



- Tennis jeunesse :
 - Le cours tennis jeunesse est un apprentissage sous forme de jeux, d'exercices et de concours permettant à l'apprenant de progresser dans tous les coups de base du tennis. Cependant, l'accent est mis sur la notion de plaisir du jeu tout en gardant un aspect d'évolution technique.
 - Grâce à diverses activités et des exercices ludiques les apprenants continuent d'évoluer dans leurs manières de maîtriser tous les coups du tennis.
 - Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.

 - Tennis performance, pré-compétition :
 - Les cours « pré-compétition » correspondent à 2 à 3 heures d'entraînements hebdomadaires répartis en un entraînement de 120 minutes et un entraînement de 60 minutes ou un seul entraînement de 120 minutes
 - Ce cours comporte des séquences afin de progresser dans divers compartiments : technique, tactique, coordination, condition physique et mentale.
 - L'apprentissage des règles du tennis, le comportement et l'attitude lors des entraînements et/ou en compétition sont également largement abordés. Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.
 - Nous recommandons vivement aux apprenants du cours « pré-compétition » de vivre quelques expériences en compétition au fur et à mesure de leurs apprentissages.

 - Tennis performance, compétition :
 - Les cours « compétition » correspondent à 3 heures d'entraînements hebdomadaire répartis en un entraînement de 120 minutes et un entraînement de 60 minutes ou un seul entraînement de 120 minutes.
 - Ce cours comporte des séquences afin de progresser dans divers compartiments : technique, tactique, coordination, physique et mentale.
 - Le comportement et l'attitude lors des entraînements et/ou en compétition sont largement abordés. Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.
 - Nous recommandons vivement aux apprenants du cours « compétition » ayant acquis de solides bases techniques et tactiques d'être licencié et de se frotter au monde de la compétition.

 - Tennis performance, sports-études :
 - « sport-études » est proposé aux jeunes compétiteurs désirant s'entraîner de manière plus intensive.
 - Ce programme permet aux jeunes compétiteurs talentueux de poursuivre une progression intensive dans leur sport sans toutefois négliger leurs études.
 - Les élèves peuvent être dispensés d'une partie de l'enseignement ordinaire (maximum 8h par semaine) pour venir s'entraîner en journée.

 - Tennis performance, élite :
 - Les cours « élite » correspondent à 4 heures d'entraînements hebdomadaire répartis en deux entraînements de 120 minutes. Un bloc de 120 minutes y est encore ajouté dans les cours « Elite plus ».
 - Ce cours comporte des séquences afin de progresser dans divers compartiments : technique, tactique, coordination, physique et mentale.
 - Le comportement et l'attitude lors des entraînements et/ou en compétition sont largement abordés. Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.
 - Obligation de participer au moins à 8 tournois par année, aux interclubs et aux championnats FRIJUNE.
- 5) Méthodologie et objectifs d'apprentissage**
- Tennis enfant, coordination :
 - Ce cours est composé de 75% d'épanouissement et de développement de l'enfant et de 25% de découverte des sensations balle-raquette.

 - Tennis enfant, développement :
 - Ce cours est composé de 50% d'épanouissement et de développement de l'enfant et de 50% de l'apprentissage des bases du tennis.

Signature :

Signature représentant légal :



- Tennis enfant, mini-tennis ;
 - Ce cours est composé de 25% d'épanouissement et de développement de l'enfant et de 75% de l'apprentissage des bases techniques du tennis.
- Tennis jeunesse ;
 - Ce cours est composé de 50% de plaisir du jeu et de 50% de perfectionnement des coups de base technique du tennis
- Tennis performance, pré-compétition ;
 - Une approche précise de la technique et de la tactique.
 - De la compétition sous forme de points à l'entraînement et en tournoi.
 - Développement personnel à travers un groupe de jeunes.
- Tennis performance, compétition ;
 - Un accent plus ciblé sur la compétition.
 - Une approche précise de la technique et de la condition physique spécifique au tennis.
 - Développement personnel à travers un groupe de jeunes.
- Tennis performance, sport-études ;
 - Développement personnel à travers la compétition.
 - La technique, la tactique, le physique et le mental seront abordés de manière beaucoup plus précise.
 - Un suivi en tournoi sous forme de délégation peut s'effectuer sur demande.
- Tennis performance, élite ;
 - Développement personnel à travers la compétition.
 - La technique, la tactique et la condition physique spécifique au tennis seront abordés de manière précise.
 - Le mental et les capacités de préparation et de concentration sont traités.
 - Un suivi en tournoi sous forme de délégation peut s'effectuer sur demande.

6) Fréquentation :

- Pour le tennis enfant et jeunesse, les cours ont lieu quelques soient les conditions météorologiques et il est possible de participer à un ou deux cours par semaine. Chaque cours dure 60 minutes.
- Pour le tennis performance, de mi-octobre à mi-avril les cours ont lieu à l'intérieur et de mi-avril à mi-octobre les cours ont lieu à l'extérieur. Nous vous prions de vous équiper en fonction des conditions météorologiques de la saison. Les cours ont lieu qu'elles que soient les conditions météorologiques.

7) Cours individuels :

- Si les capacités et la motivation de l'apprenant le permettent, il peut aussi suivre des cours individuels.

8) Apprentissages :

- Afin d'assurer un développement optimal de l'apprenant ainsi qu'une compréhension et une intégration judicieuse de ses apprentissages, il ne sera pas accepté, sauf exception et avec raisons valables, que les apprenants qui suivent des cours collectifs avec l'école de tennis participent à des cours individuels ou collectifs dans une autre école de tennis.

9) Absences :

- En cas de maladie ou accident, un certificat médical sera demandé. Dans ce cas, uniquement, nous nous engageons à prendre à notre charge 50% des frais de cours à partir du 2ème mois consécutif d'absence.
- Pour toutes autres absences, le remboursement ou le remplacement des cours est exclu.
- Les absences aux entraînements doivent être justifiées par un téléphone, un sms ou un courriel.

10) Annulation :

- Pour le tennis enfant et jeunesse, En cas d'annulation ou d'abandon pendant la session en cours aucun remboursement ne sera effectué.

Signature :

Signature représentant légal :



- Pour le tennis performance, en cas d'arrêt en cours de session ou en fin d'année (fin juillet) sans raison médicale, une dédite devra être transmise par écrit 3 mois avant l'arrêt complet.

11) Arrêt forcé

- Dans le cas où toutes les installations de l'école de tennis sont indisponibles en raison d'un arrêt forcé, les factures restent dues durant toute la période. L'école de tennis s'engage à compenser les heures d'entraînements manquées selon les possibilités à sa disposition une fois la période terminée.

12) Suivi en tournoi et encadrement :

- Dans le cadre des suivis en tournoi et de l'encadrement organisés par notre équipe. L'école de tennis met en place l'encadrement suivant pour une journée pour un entraîneur :
 - Un joueur : 250.-
 - Deux joueurs : 150.- / joueur
 - Trois joueurs : 120.- / joueur
 - Quatre joueurs : 90.- / joueur
- Les frais liés au tournoi (repas, déplacement...) seront payés par l'entraîneur et ensuite facturés aux joueurs présents.
- Ces formules s'appliquent à tous les joueurs de l'école de tennis pour tous suivis excepté ce qui est déjà compris dans les forfaits des joueurs.
- Les championnats suisses, événements FRIJUNE, Interclubs juniors et Neuch' kids tennis tour ne sont pas pris en compte dans cet encadrement
- Pour les joueurs ayant un forfait (40 semaines d'entraînement). Nous procéderons ainsi :
 - Nous facturons à la journée comme expliqué ci-dessus.
 - Si le suivi est en semaine et qu'il a lieu pendant les semaines d'entraînement, nous déduirons la somme qui correspond à ce que le joueur paye selon son forfait d'entraînement.
 - Si l'encadrement a lieu le week-end ou pendant les vacances scolaires, pas de déduction liée au forfait d'entraînement.

13) Accidents et maladies :

- Les enfants s'assurent contre les accidents. L'école de tennis ne prend pas à sa charge cette couverture.
- Les participants aux cours doivent être en bonne santé.
- Tous changements de l'état de santé doivent nous être transmis par écrit ou courriel.

14) Publication, exposition et diffusion d'images

- L'école de tennis se réserve la possibilité de publier, exposer et diffuser des prises de vues (photographies et vidéos) des participants aux cours à des fins de communications, de présentations et sur le site www.balledeset.ch
- La publication ou la diffusion de l'image des apprenants, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion, ne devront pas porter atteinte à leur dignité, leur vie privée et à leur réputation.
- Au cas où vous souhaiteriez exclure cette possibilité, nous vous prions de nous l'indiquer par écrit ou via le bulletin d'inscription.

15) Frais de cours :

- Tennis enfant coordination :
 - Pour les cours coordination chaque enfant paie la somme de **16.- frs** par leçon multiplié par le nombre de leçons prévues pour la session.
- Tennis enfant, développement :
 - Pour les cours développement chaque enfant paie la somme de **21.- frs** par leçon multiplié par le nombre de leçons prévues pour la session. La deuxième heure hebdomadaire est à **16.-frs**.
- Tennis enfant mini-tennis et tennis jeunesse :
 - Pour les cours de mini-tennis et tennis jeunesse chaque enfant paie la somme de **27.- frs** par leçon multiplié par le nombre de leçons prévues pour la session. La deuxième heure hebdomadaire est à **22.-frs**.
-

Signature :

Signature représentant légal :



- Tennis performance :
 - Les frais sont de **250.- frs** par mois pour les 180 minutes d'entraînements hebdomadaires.
 - Si, après acceptation de l'école de tennis, l'apprenant suit uniquement le bloc d'entraînement de 120 minutes consécutives, les frais seront de **170.- frs** par mois. S'il suit uniquement le bloc d'entraînement de 60 minutes consécutives, les frais seront alors de **100.- frs** par mois.
 - Les frais de cours « élite » sont de **300.- frs** par mois pour 240 minutes d'entraînements hebdomadaires.
 - Les frais de cours « élite plus » sont de **410.- frs** par mois pour 360 minutes d'entraînements hebdomadaires.
 - Afin d'équilibrer les coûts sur l'année sportive, les frais sont répartis en montants égaux sur 12 mois indépendamment des vacances et des jours fériés.
- Pour éviter des frais inutiles, nous vous prions d'effectuer vos paiements par virement bancaire.
- Pour les familles nombreuses, l'enfant dont le montant des frais de cours est le plus élevé paie la totalité, le deuxième enfant bénéficie de 10% de réduction et le troisième et suivants de 15%. Ce fonctionnement s'applique également lorsque les enfants de la même famille suivent des cours différents au sein de notre école de tennis.
- Toutes les factures sont envoyées par courrier électronique, merci donc de nous communiquer une adresse mail valide ainsi que tout changement de cette dernière.

16) Cotisations TC Marin :

- Tennis enfant :
 - L'enfant versera la somme de **40.-frs** de cotisation annuelle (avril à mars) au TC Marin. Cette cotisation donne accès aux terrains du TC Marin gratuitement en dehors des cours de tennis en cas de jeux avec un autre membre. Si l'autre joueur n'est pas membre ce dernier devra s'acquitter de la moitié du prix de location de l'heure. Toute réservation de terrains doit se faire en ligne via le site cismarin.plugin.ch et chaque joueur se doit de respecter le règlement du club.
- Tennis jeunesse :
 - L'enfant versera la somme de **60.-frs** de cotisation annuelle (avril à mars) au TC Marin. Cette cotisation donne accès gratuitement aux terrains du TC Marin en dehors des cours de tennis en cas de jeux avec un autre membre. Si l'autre joueur n'est pas membre ce dernier devra s'acquitter de la moitié du prix de location de l'heure. Toute réservation de terrains doit se faire en ligne via le site cismarin.plugin.ch et chaque joueur se doit de respecter le règlement du club.
- Tennis performance :
 - L'enfant versera la somme de **120.-frs** jusqu'à 16 ans, **180.-frs** jusqu'à 18 ans et **200.-frs** en tant qu'étudiant de cotisation annuelle (avril à mars) au TC Marin. Cette cotisation donne accès gratuitement aux terrains du TC Marin en dehors des cours de tennis en cas de jeux avec un autre membre. Si l'autre joueur n'est pas membre ce dernier devra s'acquitter de la moitié du prix de location de l'heure. Toute réservation de terrains doit se faire en ligne via le site cismarin.plugin.ch et chaque se doit de respecter le règlement du club.

17) Echéance de paiement :

- Tennis enfant et jeunesse :
 - Le paiement des frais de cours pour la session complète doit nous parvenir au plus tard 30 jours à compter de la date de facturation.
- Tennis performance :
 - Vous recevrez 2 factures qui sont payables à l'avance et qui correspondent aux 2 blocs semestriel de la saison. Exemple : fin août, paiement pour août, septembre, octobre, novembre, décembre et janvier. Fin février, paiement pour février, mars, avril, mai, juin et juillet. Toutefois, si souhaité, nous accepterons des paiements mensuels pour autant que les paiements de fin du mois correspondent au frais de cours du mois suivant.

Signature :

Signature représentant légal :



18) Recommandations :

- Les enfants sont tenus de représenter l'école de tennis « Balle de set » lors de leur présence sur les terrains par le respect des camarades, du team d'entraîneur, des installations et du matériel mis à disposition.
- Les enseignants et les enfants sont priés de se comporter correctement.
- Des vêtements de sport confortables sont recommandés.
- Sur les terrains de tennis, des chaussures adéquates sont exigées.
- Sur les terrains à l'extérieur et par beau temps, il est fortement recommandé de vous munir d'une protection solaire et d'une casquette.
- Pendant un effort physique il est impératif de pouvoir se désaltérer.

19) Remarques :

- L'école de tennis se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires si les points susmentionnés dans les conditions générales ne seraient pas respectés.

20) For Juridique :

- Pour tout litige pouvant survenir, le for juridique est fixé à Marin. Le droit suisse s'applique pour toutes les questions d'ordre juridique.
- Le présent contrat vaut également comme reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

J'ai lu et accepte les conditions générales

Nom, Prénom :

Lieu, date :

Signature :

Signature représentant légal :